

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 14 décembre 2015 à 19 h 30

N° 2299

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le lundi 14 décembre 2015 à 19 h 15 et présidée par le maire Monsieur Luc Cayer.

Présences : Siègne N° 1 : Sylvain Paquin
 Siègne N° 2 : Sylvain Chabot
 Siègne N° 3 : Steeves Mathieu
 Siègne N° 4 : Lucie Gauthier
 Siègne N° 5 : Daniel Dodier
 Siègne N° 6 : Mario Carrier

Absence :

Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

1. Constat du quorum

Le quorum étant constaté

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu que la séance soit ouverte à 19 h 15.

Rés. 2015-436

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Constat du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Équipement informatique
4. Varia
5. Période de questions
6. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Rés. 2015-437

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Équipement informatique

Attendu que pour la sécurité de nos équipements et données informatiques, la municipalité doit se doter du matériel adéquat;

Attendu qu'un ordinateur est manquant pour un employé au bureau administratif;

Attendu que les sommes ont été prévues pour l'achat d'équipement informatique au budget 2016;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2015-438

D'accepter la dépense d'un maximum de 2 000. \$ pour l'achat d'un ordinateur pour les bureaux administratifs.

D'accepter la dépense d'un maximum de 3 000. \$ pour l'achat d'un serveur et du logiciel d'exploitation de ce dernier;

D'accepter la dépense d'un maximum de 2 000. \$ pour l'achat d'un routeur et du logiciel d'exploitation de ce dernier;

D'accepter la dépenses des services d'un technicien pour l'installation et la mise en place de ces équipements;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. Varia
5. Période de questions
6. Clôture et levée de l'assemblée

Attendu que l'ordre du jour est épuisé.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Paquin et résolu que la séance soit levée à 19h25.

Rés. 2015-439

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice Générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire